

## ◆ DOIS-JE FOURNIR DU MATÉRIEL À MON ENFANT?

### Pour les activités culturelles

Aucun matériel n'est nécessaire à l'exception des activités "Petits cuisiniers" et "Atelier des Chefs" (un courrier avec le matériel à fournir vous sera envoyé avant le début du trimestre)

### Pour les activités sportives et les Arts du Cirque

Une tenue de sport ou "confortable" suffit. Le petit matériel est prêté par La Ruche. Pour l'activité "Natation", vous recevrez un courrier spécifique à la maison avant le début du trimestre.

## ◆ INSCRIPTIONS "HORS DÉLAIS"

Le tarif est unique et forfaitaire par activité et par trimestre. La participation des familles représente moins de 30 % des frais réels assumés par la Ville.

Pour l'année 2020-2021, le tarif s'élève à 34 euros pour une activité hebdomadaire par trimestre (culturelle ou sportive).

La facturation de l'ensemble des activités intervient le mois suivant leur validation (1 mensualité).

#### Inscriptions :

L'inscription devient définitive lorsque la famille a validé les choix d'activités proposés par La Ruche (par mail ou au bureau de La Ruche).

#### Annulation :

L'annulation d'activité tout au long de l'année doit se faire par écrit (mail ou courrier) et entraînera automatiquement sa facturation.

#### Remboursement :

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué après validation des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à faire parvenir directement à la direction de La Ruche.

#### Liste d'attente :

Votre enfant est inscrit en liste d'attente : La Ruche vous contacte avant le début du trimestre si une place se libère.

## AIDE MÉMOIRE

	1 <sup>er</sup> TRIMESTRE	2 <sup>nd</sup> TRIMESTRE	3 <sup>ème</sup> TRIMESTRE
Dossier d'inscription et Certificat Médical	1 <sup>er</sup> septembre dernier délai		
Tarifs	34 €	34 €	34 €
Mensualités de 1 à 3	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2020		
Début des activités	14 septembre 2020	4 janvier 2021	29 mars 2021
Fin des activités	18 décembre 2020	26 mars 2021	25 juin 2021

## ◆ CONTACTS

### Les élus

Adjoint au Maire délégué à la Vie scolaire et au Sports :  
**Laurence Bourdet Mathis**

### L'administration

Directeur de la Vie scolaire et Périscolaire : **Robin Forget**  
Directeur de La Ruche : **Virginie Maguet**  
Bureau de La Ruche : **Clément Piat, Fabrice Desbruères, Magali de Galvez, Hassina Goffin**



Direction de la Jeunesse et des Centres de loisirs

38 rue Jules-Guesde • 01 47 15 74 29 • E-mail : laruche@ville-levallois.fr



Direction de la Communication - Imprimerie municipale - IMPRIMERIE VERT

ANNÉE SCOLAIRE 2020/21

# LA RUCHE

## MODE D'EMPLOI



La Ruche propose aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville, des activités culturelles et sportives après 16h15.

À l'âge où ils sont encore trop jeunes pour avoir fixé leurs choix, la Municipalité souhaite initier ainsi les petits levalloisiens à des disciplines variées parmi lesquelles ils pourront trouver celle (ou celles) correspondant le mieux à leur personnalité.

Les enfants pourront ensuite se perfectionner dans les différentes associations sportives et culturelles de la ville.

Les activités de La Ruche se déroulent, après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans les équipements municipaux culturels et sportifs situés à proximité des écoles élémentaires publiques où sont scolarisés les enfants, ce qui détermine le choix des activités proposées dans chaque établissement.



### ◆ COMMENT L'ANNÉE SCOLAIRE EST RÉPARTIE ?

L'année scolaire est divisée en trois trimestres :

**1<sup>er</sup> trimestre** • du 14 septembre au 18 décembre 2020

**2<sup>nd</sup> trimestre** • du 4 janvier au 26 mars 2021

**3<sup>ème</sup> trimestre** • du 29 mars au 25 juin 2021



### ◆ QUEL EST LE TARIF DES ACTIVITÉS ?

Le tarif est unique et forfaitaire par activité et par trimestre. La participation des familles représente moins de 30 % des frais réels assumés par la Ville.

Pour l'année 2020-2021, le tarif s'élève à 34 euros pour une activité hebdomadaire par trimestre (culturelle ou sportive).

Possibilité d'étaler les paiements en 3 mensualités maximum.

#### Annulation

Toute préinscription non annulée par écrit par les familles avant le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 sera considérée comme définitive et entrainera automatiquement la facturation de l'activité. L'annulation d'activité tout au long de l'année doit se faire par écrit et entrainera automatiquement sa facturation.

#### Remboursement

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué après validation des inscriptions par les services municipaux, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à faire parvenir à la direction de La Ruche.

#### Liste d'attente

Votre enfant est resté en liste d'attente : La Ruche vous contacte avant le début du trimestre si une place se libère.

### ◆ QUE FAIT MON ENFANT APRÈS LA CLASSE ?

Votre enfant est pris en charge par les animateurs ou éducateurs sportifs dès 16h15. Il prend le temps de goûter et va ensuite à son activité.

### ◆ COMMENT RÉCUPÉRER MON ENFANT APRÈS SON ACTIVITÉ ?

• Pour les activités culturelles, vous disposez, selon votre convenance, de trois solutions :

1/ Donner l'autorisation pour que l'enfant rentre seul à la maison depuis son école à 18h30  
NB : pour les activités de L'Escale\* : 17h45 précises à l'Escale ou 18h à l'école)

2/ Venir le chercher directement à l'Escale\* à 17h45 précises

3/ Venir le chercher à l'école :

→ à 18h30 précises.

→ entre 18h et 18h30 pour les activités de L'Escale\*

\*sont concernées les activités "Arts du Cirque", "Théâtre" et "Arts Plastiques" des écoles St Exupéry et Buffon

• Pour les activités sportives (et les Arts du Cirque hors Escale), vous disposez, selon votre convenance, de trois solutions :

1/ Donner votre autorisation pour que votre enfant rentre seul à la maison :

→ depuis certains sites sportifs\*\* à 18h précises

→ depuis l'école à 18h15 précises

2/ Venir le chercher directement sur le site sportif\*\* à 18h précises

\*\*ATTENTION : Les sites sportifs concernés sont indiqués sur le courrier de confirmation d'inscription (en annexe).

3/ Venir le chercher à l'école entre 18h15 et 18h30.

Pour toutes les activités, vous devez impérativement récupérer votre enfant avant 18h30. Tout retard répété pourra conduire à son exclusion.

### ◆ QUELLES SONT LES INFORMATIONS IMPORTANTES À PRÉCISER SUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION ?

Il est très important de remplir ce dossier recto/verso avec minutie, notamment les parties :

→ "SANTÉ" : apportez toutes les observations que vous jugez nécessaires au bon déroulement des activités.

→ "AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT" :

Comme pour le Centre de Loisirs, les parents délèguent souvent à un autre adulte le soin de venir chercher leur enfant après l'activité de La Ruche.

Dans ce cas, il est impératif de remplir la partie du dossier prévue à cet effet et/ou de faire parvenir à la direction de La Ruche une autorisation écrite (sur le dossier d'inscription ou par courrier signé) ou, en cas d'imprévu, d'envoyer un mail à la direction de La Ruche.

### ◆ QUELS SONT LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION DE MON ENFANT ?

• Le certificat médical fourni par La Ruche ou bien un certificat médical mentionnant : "L'enfant ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique du sport hors compétition et des Arts du Cirque dans le cadre de La Ruche".

**En l'absence de certificat médical ou si le certificat médical n'est pas conforme, l'enfant ne pourra être accepté aux activités sportives et aux Arts du Cirque.**

**Si vous avez déjà fourni ce certificat pour la saison 2018-2019 (feuille jaune), ou 2019-2020 (feuille rose) il sera encore valable pour la saison 2020-2021.**

→ Le nom et numéro de Contrat de la Société d'Assurance auquel l'enfant est rattaché (responsabilité civile) au verso du dossier.

→ Une photocopie du PAI en cas d'allergie ou d'asthme.

**ATTENTION !** En cas de problème médical (asthme, diabète etc.), les parents doivent prévenir la direction de La Ruche.

Les éducateurs et animateurs ne sont pas autorisés à délivrer des médicaments même sous ordonnance. En cas d'urgence, le 15 sera contacté.

La Ruche se réserve le droit de proposer des activités adaptées à la pathologie de l'enfant. Pour des raisons de sécurité, les activités "Petits cuisiniers" et "Atelier des Chefs" ne sont pas accessibles aux enfants ayant des allergies alimentaires.

### ◆ MON ENFANT SERA ABSENT À SON ACTIVITÉ, QUE FAIRE ?

Plus de 500 enfants fréquentent chaque jour les activités de La Ruche. Si un enfant ne peut, exceptionnellement, assister à une activité (rendez-vous médical par exemple) et pour organiser au mieux la répartition dans les écoles, les parents doivent en informer la direction de La Ruche, par mail ou téléphone, au plus tard le matin même.

